

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3131

20 décembre 2011

SOMMAIRE

ACR Cargo Express Sàrl	150269	International Patent Development and Trade S.A. SPF	150264
Alchimie Capital S.A.	150274	iRealinvest S.à r.l.	150255
Andreemarcel S.A.	150266	Jeanmicha S.A.	150279
Anustar S.A.	150244	Kellogg Group S.à r.l.	150265
Apone S.A.	150284	KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l.	150287
AudienceScience (Luxemburg) GmbH ..	150274	Krateos S.A.	150287
Auto-Mécanique S.à.r.l.	150268	Kulczyk Investments S.A.	150285
Becastiën S.A.	150244	LBREP III Marina Towers S.à r.l.	150288
Biergstuff S.à.r.l.	150277	LBREP II Neptune S.à.r.l.	150281
ColMolitor (Lux) S.à r.l.	150263	LBREP II Segovia S.à r.l.	150288
Dextra Holding S.A.	150285	L Select	150288
Eurofins Agrosociences Services LUX	150267	Lux Cantines s.à.r.l.	150262
Eurofins Agrosociences Services LUX Hold- ing	150267	Maps S.A.	150249
European Diversified Bond Fund	150281	Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A. ...	150242
Europe Trade Shows Consulting S.à r.l. ..	150271	Modaven & Co SCA	150242
Evermarj Holding	150246	Moody's Group Cyprus Limited, Luxem- bourg Branch	150269
Fractal Invest S.A.	150245	Mundial Market S.à r.l.	150257
Freeman Holding S.A.	150245	ODC International Group S.A.	150261
G.D.C. Group S.A.	150263	Pipeafric S.A.	150279
Genevrières European Finance S.A.	150264	P.R.S. Consulting S.A.	150275
Global Airlift Solutions S.à r.l.	150251	Resinex SA	150282
Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.	150251	SF (Lux) Sicav 1	150287
Hansakontor I S.A.	150264	SF (Lux) SICAV 2	150285
Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV	150270	SF (Lux) Sicav 3	150245
Holding d'Investissement Commercial S.A.	150253	Springwater Residential Property Holdings II S.à r.l.	150258
Holstar Holding S.A.	150271	Thermolux	150265
Immodream S.A.	150281	Triton III No. 11 S.à r.l.	150272
Imperatriz Finance S.A.	150284	True Holding 1 S.C.A.	150259
Infra Green S.A.	150249	VAM Managed Funds (Lux)	150276
Intelsat Holdings S.A.	150286		

Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155132/9.

(110180440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 140.801,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 128.981.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of the month of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Modaven & Co S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 128.981, incorporated on 4th May 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1618 of 1st August 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 25th July 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Mrs Toinon HOSS, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs Maryline ESTEVES, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All shareholders of the Company have been convened to the Meeting by registered letters sent on 18 October 2011.

II. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

As it appeared from the attendance list, the unlimited share held by the associé commandité and the one hundred forty thousand and eight hundred (140,800) limited shares in issue in the Company were represented at the Meeting, so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

III. The agenda of the Meeting was as follows:

1. Amendment of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company so as so as to be held on the last day of the month of September or, if that day falls on a day that is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the immediately preceding business day; consequential amendment of article 14.3 of the Articles of the Company;

After deliberation, the Meeting resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company so as to be held on the last day of the month of September or, if that day falls on a day that is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the immediately preceding business day. The Meeting resolved to amend article 14.3 of the Articles of the Company so as to read as follows:

" **Art. 14.3.** The annual general meeting shall be held on the last day of the month of September at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding business day."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Modaven & Co S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.981, constituée en date du 4 mai 2007 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1618 du 1^{er} août 2007. Les statuts de la Société (les «Statuts»), ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 juillet 2011 aux termes d'un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Toinon HOSS, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été nommée comme secrétaire et scrutatrice Maryline ESTEVES, Avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg.

La président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Tous les actionnaires de la Société ont été convoqués à l'Assemblée par lettre recommandée envoyée le 18 octobre 2011.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, la présidente, la secrétaire et la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que l'action de commandité détenue par l'associé commandité et cent quarante mille huit cents (140.800) actions de commanditaire en circulation de la Société étaient représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée était dûment constituée et a pu valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société afin que celle-ci se tienne le dernier jour du mois de septembre ou, si ce jour tombe un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable précédent; modification corrélative de l'article 14.3 des Statuts de la Société;

Après délibération, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société afin qu'elle se tienne le dernier jour du mois de septembre ou, si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, le jour ouvrable précédent. L'Assemblée a décidé de modifier l'article 14.3 des Statuts de la Société afin de se lire comme suit:

« **Art. 14.3.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jour du mois de septembre au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédent.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande du président de la réunion, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. HOSS, M. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48960. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157692/99.

(110183193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Becastiën S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.430.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 1er août 2011:

L'assemblée générale a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission comme administrateurs B de:

- La société anonyme Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A., représentée par Madame Christelle Ferry.
- La société TCG GESTION S.A., représentée par Madame Catherine Noens.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires a unanimement décidé de nommer Monsieur Harm Frederik Blik, né à Emmen (Pays-Bas) le 16 août 1953, domicilié à NL-1217 SW Hilversum, Vaartweg 74, comme administrateur B jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2017.

Le bureau

Harry Blik / Cassandra Buis

Président / Secrétaire et scrutateur

Référence de publication: 2011155452/20.

(110181036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Anustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.231.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama, ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Eleonora MEZZETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration lui donnée en date du 24 octobre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «ANUSTAR S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115 231, a été constituée par acte notarié reçu en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1177 du 16 juin 2006, page 56470.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune, chaque action se trouvant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que les certificats d'actions au porteur ou, le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. MEZZETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14798. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155574/49.

(110181282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Fractal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.917.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg en date du 5 octobre 2011 que:

1. L'Assemblée confirme la nomination de Mr. Richard Maurice DIXON, né le 9 mars 1958 à Halifax au Royaume-Uni, demeurant à Mount Auldryn House, Ramsey, IM18 3PF, Ile de Man, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Pour HOOGWERF & CIE

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011155362/16.

(110179693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Freeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.789.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011155363/13.

(110179705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2011

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Jeremy Stenham, Membre du Conseil d'Administration, 1 Finsbury Avenue, EC2M 2PP, Londres, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

* M. Aloyse Hemmen, Membre du Conseil d'Administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

* M. Thomas Rose, Président et membre du Conseil d'Administration, Pelikanstrasse 19, L-8001, Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

* M. Court Tylour, Membre du Conseil d'Administration, Talacker 30, CH-8001, Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

* M. Günter Lutgen, Membre du Conseil d'Administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2011.

Pour SF (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Holger Rüth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011155506/25.

(110180965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Evermarj Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.459.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,

ON THE NINTH NOVEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company "EVERMARJ HOLDING", société anonyme, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 163459,

incorporated by a deed of the undersigned notary on September 15, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2253 on September 23, 2011.

The extraordinary general meeting is opened at 9 am by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Philippe GILAIN, employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Géraldine YERNAUX, employee, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) By deed under private seal dated September 15th, 2011, Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale sold three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each of the company "EVERMARJ HOLDING" to Mr. Alexander NESIS, company director, residing at 16/14, Karavannaya Street, apt. 30, St. Petersburg 191011, Russia.

II) The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital in the amount of EUR 1.000.000,00 in order to raise it from EUR 31.000,00 to EUR 1.031.000,00 by the issuance of 10.000 shares of EUR 100,00 each, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2) Subscription of the 10.000 new shares by Mr. Alexander NESIS, company director, residing at 16/14, Karavannaya Street, apt. 30, St. Petersburg 191011, Russia.

3) Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, wish henceforth will read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one million thirty-one thousand Euros (1.031.000,00 EUR) divided into ten thousand three hundred and ten (10.310) shares with a par value of one hundred Euros (100,00 EUR) each.

III) The shareholder represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by his proxyholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

IV) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital by an amount of one million Euros (1.000.000,00 EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31.000,00 EUR) to an amount of one million thirty-one thousand Euros (1.031.000,00 EUR) by the creation and the issuance of ten thousand (10.000) new additional shares with a par value of one hundred Euros (100,00 EUR) each, each share benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to accept the sole existing shareholder, Mr. Alexander NESIS, company director, residing at 16/14, Karavannaya Street, apt. 30, St. Petersburg 191011, Russia, to the subscription of the ten thousand (10.000) new additional shares.

Subscription - Payment

Mr. Alexander NESIS, previously named, represented as indicated in the attendance list, declares to subscribe the ten thousand (10.000) new additional shares with a par value of one hundred Euros (100,00 EUR) each and declares to pay them up in full by cash by the amount of one million Euros (1.000.000,00 EUR).

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of one million Euros (1.000.000,00 EUR) corresponding to the increase of the corporate capital has been put at the free disposal of the company.

Third resolution

As a result of the above taken resolution the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at one million thirty-one thousand Euros (1.031.000,00 EUR) divided into ten thousand three hundred and ten (10.310) shares with a par value of one hundred Euros (100,00 EUR) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.30 am.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EVERMARJ HOLDING", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 163459,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2253 du 23 septembre 2011.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe GILAIN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Suivant acte de cession sous seing privé daté du 15 septembre 2011, Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, a cédé à Monsieur Alexander NESIS, administrateur de société, demeurant à 16/14, Karavannaya Street, apt. 30, St. Petersburg 191011, Russie, trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) de la société "EVERMARJ HOLDING", prénommée.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.000,00 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 à EUR 1.031.000,00 par l'émission de 10.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 10.000 actions nouvelles par Monsieur Alexander NESIS, administrateur de société, demeurant à 16/14, Karavannaya Street, apt. 30, St. Petersburg 191011, Russie,

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la société, afin de refléter cette augmentation du capital:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million trente et un mille euros (1.031.000,00 EUR) représenté par dix mille trois cent dix (10.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune.

III) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre des actions qu'il détient, laquelle après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte.

IV) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de un million d'euros (1.000.000,00 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,00 EUR) à un million trente et un mille euros (1.031.000,00 EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre l'actionnaire unique existant Monsieur Alexander NESIS, administrateur de société, demeurant à 16/14, Karavannaya Street, apt. 30, St. Petersburg 191011, Russie, à la souscription des dix mille (10.000) actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Monsieur Alexander NESIS, prénommé, représenté comme indiqué sur la liste des présences, déclare souscrire les dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune, et déclare les libérer entièrement par un paiement en espèces d'un million d'euros (1.000.000,00 EUR).

La preuve a été rapportée au notaire instrumentaire que le montant de un million d'euros (1.000.000,00 EUR) correspondant à l'augmentation de capital social se trouve à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-avant adoptée, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante.

Art. 5. Premier paragraphe. «Le capital social souscrit est fixé à un million trente et un mille euros (1.031.000,00 EUR) représenté par dix mille trois cent dix (10.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, P. GILAIN, G. YERNAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 11 novembre 2011. Relation: RED/2011/2389. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 novembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011155713/142.

(110181342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Infra Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.465.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 mai 2011 reportée au 19 septembre 2011

- L'assemblée décide à l'unanimité la reconduction du mandat de Grégoire LOUIS, Louis BLANCHARD, Philippe LE BLAN en qualité d'administrateurs et la nomination de la Fiduciaire Vincent La Mendola, 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2012

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour INFRA GREEN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155374/15.

(110180198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Maps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.782.

—
L'an deux mille onze,

Le sept novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAPS S.A.", avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.782.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Cruchten, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry MULLER, administrateur de sociétés, demeurant à Kayl.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,00), par la création et l'émission de trente-cinq (35) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 196.500,00).

2. Renonciation par l'actionnaire actuel à son droit préférentiel de souscription. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts.

4. Augmentation du nombre d'administrateurs de la société de un (1) à trois (3).

5. Nomination de deux administrateurs supplémentaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,00), par la création et l'émission de trente-cinq (35) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 196.500,00).

Deuxième résolution

L'actionnaire actuel ayant totalement renoncé à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue la société en commandite par actions "CHAMELEON INVEST S.C.A.", avec siège social à L-7243 Béréldange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 164.372,

ici représentée par sa gérante unique, à savoir la société anonyme "CHAMELEON S.A.", avec siège social à L-7243 Béréldange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162.597,

cette dernière société étant elle-même représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

qui déclare souscrire les trente-cinq (35) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Le souscripteur a payé en plus de la valeur nominale des actions nouvelles souscrites, une prime d'émission en espèces d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 196.500,00), laquelle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,00), représenté par trois cent quarante-cinq (345) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de porter le nombre d'administrateurs de la société de un (1) à trois (3).

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, et Monsieur Lucas MULLER, étudiant, né le 12 juin 1989 à Strasbourg (France), demeurant à L-3620 Kayl, 42C, rue Notre-Dame.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille seize.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Rollinger, S. I. Hao, T. Muller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156648/93.

(110182691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.818.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011155366/13.

(110180180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Global Airlift Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 164.640.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Tom HERMANN, Kaufmann, geboren am 10. Dezember 1970 in Neunkirchen (Deutschland), wohnhaft in D-65185 Wiesbaden, Dotzheimer Strasse 36.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung freier Transportkapazitäten im Bereich Luftfracht weltweit, sowie das Anbieten von Lösungen hinsichtlich der Durchführung von Flügen im Personen- und Frachtbereich.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Maßnahme treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Geschäftszwecks für erforderlich erachtet.

Die Gesellschaft kann zudem jegliche kaufmännische, industrielle und finanzielle Mobiliar- und Immobiliengeschäfte in sämtlichen Sektoren vornehmen, die ihr zur Erfüllung ihres Geschäftszwecks nützlich erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "GLOBAL AIRLIFT SOLUTIONS S.à r.l.".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Grossherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Diese einhundert (100) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Tom HERMANN, vorgeannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, den Geschäftsführer in Bezug auf sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den er in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft belangt werden könnte, außer er wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzweölf.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) geschätzt.

Beschlüsse

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Tom HERMANN, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hermann, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50082. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. November 2011.

Référence de publication: 2011157136/91.

(110182668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Holding d'Investissement Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 31.986.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the ninth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Hadj ZELLAT, hairdresser, born in Montbeliard (France), on November 20, 1957, residing in B-1050 Brussels, 73, rue Wéry (Belgium).

2) Mr. Abdelkarim ZELLAT, hairdresser, born in Hussain Dey (Algeria), on April 7, 1965, residing in B-1180 Brussels, 19, rue du Wolvenberg (Belgium).

Such appearing persons declare and request the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "HOLDING D'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A.", in abbreviation "HIC S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 31986, has been initially incorporated under the name of "CREDIT A L'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A. HOLDING", pursuant to a deed of Me Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg, on October 19, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 98 of March 27, 1990,

and that the articles of association have been amended pursuant to deeds:

- of M^e Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, on July 2, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 576 of October 22, 1997,

- of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on January 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 310 of March 17, 2004, containing the adoption by the Company of its current denomination;

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at thirty-five thousand Euros (35,000.- EUR), represented by three hundred and fifty (350) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

3) That the appearing persons are the sole owners of all the shares of the Company (the "Shareholders");

4) That the Shareholders declare to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Shareholders of the Company declare explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with retroactive effect on October 31, 2011;

6) That the Shareholders appoint Mr. Hadj ZELLAT, prenamed, as liquidator of the Company, who has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, the Shareholders irrevocably undertake to pay, each of them in the proportion of his participation in the Company, all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Shareholders declare that they take over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7), in the proportion of their participation in the Company;

9) That the Shareholders declare formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Shareholders declare that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at Mr. Hadj ZELLAT in B-1050 Brussels, 73, rue Wéry (Belgium);

13) That the records and documents of the dissolved Company have to be presented, without costs, on first demand.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hadj ZELLAT, coiffeur, né à Montbeliard (France), le 20 novembre 1957, demeurant à B-1050 Bruxelles, 73, rue Wéry (Belgique).

2) Monsieur Abdelkarim ZELLAT, coiffeur, né à Hussain Dey (Algérie), le 7 avril 1965, demeurant à B-1180 Bruxelles, 19, rue du Wolvenberg (Belgique).

Lesquels comparants déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "HOLDING D'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A.", en abrégé "HIC S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31986, a été initialement constituée sous la dénomination sociale de "CREDIT A L'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A. HOLDING", suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, le 19 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 27 mars 1990,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 22 octobre 1997,

- par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 29 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 17 mars 2004, contenant l'adoption par la Société de la dénomination actuelle;

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les actions de la Société (les "Actionnaires");

4) Que les Actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que les Actionnaires prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet rétroactif au 31 octobre 2011;

6) Que les Actionnaires se désignent Monsieur Hadj ZELLAT, préqualifié, comme liquidateur de la Société, lequel aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que le liquidateur requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Actionnaires assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Actionnaires déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Actionnaires déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Actionnaires déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Hadj ZELLAT à B-1050 Bruxelles, 73, rue Wéry (Belgique);

13) Que les livres et documents de la Société, dissoute, sont à produire, sans frais, sur première demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. ZELLAT, A. ZELLAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155026/125.

(110180437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

iRealinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 164.579.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de titrisation dénommée TITRIS S.A., avec siège social à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 101.551

ici représentée par Mme Nerina Cucchiaro, administrateur de la société, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine

en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2011, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut contracter des emprunts en vue de la réalisation de son objet et accorder aux sociétés sans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "iRealinvest S.à.r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les 1250 parts sociales ont été entièrement souscrites par la société TITRIS S.A., préqualifié. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mario Iacopini, employé privé, né le 2 juin 1947 à Rome (I), demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine
- M. Alessandro JELMONI, employée privée, né à San Donà di Piave (VE-Italie), le 3 juillet 1967 demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine
- M. Giacomo Ferraro, employé privé, né à Genova (I), le 23 juillet 1962, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine
- Mme Nerina Cucchiario, employée privée, née le 4 octobre 1964 à Gemona del Friuli (I), demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine

2. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Cucchiario et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46158. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154777/122.

(110180907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mundial Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 144, roue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.585.

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Pascale CACCIOLA, enseignante, demeurant à L-3835 Schifflange, 39 rue d'Esch.

Laquelle comparante déclare qu'elle est l'unique associée de la société MUNDIAL MARKET S.à r.l, avec siège social à L-3835 Schifflange, 39 rue d'Esch, constituée originellement sous la dénomination de IL SICILIANO S.à r.l, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 355 en date du 22 février 2011.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Schifflange à Pétange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art 2. (Premier alinéa). Le siège est établi à Pétange.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4751 Pétange, 144 route de Longwy.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cacciola, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 13611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155957/40.

(110181983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Springwater Residential Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.215.

L'an deux mille onze,

le dix-neuf octobre.

Par-devant, Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Fontaine Investment Holdings Ltd.» (l'«Associé Unique»), une société de droit maltais, établie et ayant son siège social à 85, St. John Street, Valletta VLT 09, Malte, enregistrée auprès du Registre des sociétés à Malte sous le numéro C 36335, ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Valletta (Malte), le 17 octobre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La prédite société «Fontaine Investment Holdings Ltd», représentée comme il est dit ci-avant et de même agissant en sa qualité d'Associé Unique de «Springwater Residential Property Holdings II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune et soumise au droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 116 215, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1339 du 11 juillet 2006.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique et représentée comme ci-dessus stipulé, a requis le notaire instrumentant d'acter, en sa susdite qualité, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé Unique décide, avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, USA (Etats-Unis d'Amérique).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adoptera la nationalité des Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique souligne que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Delaware (USA) s'opérera sans dissolution ni liquidation de la société existante et n'impliquera pas non plus la création d'une nouvelle entité juridique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission avec décharge complète et entière à donner au gérant de la Société «Springwater Residential Property Holdings II, S.à r.l.» pour l'accomplissement de son mandat en cette qualité jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser toute personne employée de la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312) ou toute autre personne désignée à cet effet par INTERCONSULT, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Delaware (USA) ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous les lois de l'Etat de Delaware (USA) et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de soumettre les résolutions une (1) à trois (3), prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Delaware par les autorités de l'Etat de Delaware (USA).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14139. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156061/59.

(110181570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

True Holding 1 S.C.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.917.

L'an deux mille onze,
le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «TRUE HOLDING 1 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, daté du 25 mars 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 du 11 juin 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 917 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500,000.-EUR) de manière à le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500,000.-EUR) à un montant d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.-EUR);

2 Décision d'émettre cinq cents (500) actions nouvelles de classe A ordinaires, les («Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1,000.-EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Décision d'accepter la souscription et la libération intégrale en numéraire de ces cinq cents (500) nouvelles Actions Ordinaires par la société «IRIS FUND SICAV-FIS», une société en commandite par actions sous forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) avec siège social au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en sa qualité de seul associé commanditaire, l'autre associé, en sa qualité d'associé commandité ayant, dans la mesure nécessaire, renoncer à son droit préférentiel de souscription.

4 Décision de modifier l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués, tel que prévu par l'article treize (13) des statuts.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500,000.-EUR) de manière à le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500,000.-EUR) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions de classe A ordinaires («Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité («Action de commandité») d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1,000.-EUR) chacune, à un montant d'UN MILLION D'EUROS (1,000,000.-EUR) qui sera divisé, après l'augmentation une fois réalisée, en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1,000.-EUR) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinq cents

(500) actions nouvelles de classe A ordinaires, les («Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1,000.-EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de reconnaître la renonciation de l'associé commandité existant, la société «TRUE ENERGY GP S.à r.l.» à son droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital.

Souscription - Paiement

Intervient alors Madame Orietta RIMI, prénommée, agissant en tant que mandataire de «IRIS FUND SICAV-FIS», une société en commandite par actions sous forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) avec siège social au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en sa qualité de l'unique associé commanditaire, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de «IRIS FUND SICAV-FIS», les cinq cents (500) Actions Ordinaires nouvelles A et libérer intégralement ces nouvelles actions par un paiement en numéraire.

Le montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.-EUR) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre cinq cents actions de classe A ordinaires, les («Actions Ordinaires») au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «La Société a un capital souscrit d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,-EUR), représenté par mille (1'000) actions, divisées en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions de classe A ordinaires («Actions Ordinaires») et en une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus par le notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: O. RIMI, L. BARDELLI, V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14152. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156127/96.

(110181601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

ODC International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 97.919.

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «ODC International group S.A.»inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.919, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 du 9 juin 2001. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1901 du 19 août 2011.

L'assemblée générale est présidée par secrétaire Monsieur DEREINE Bernard, demeurant à Angelsberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur SCHREDER Philippe-Robert, demeurant à Angelsberg, et comme scrutateur Monsieur DEREINE Bernard, prénommé.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur»par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que les 1.000 (mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole. et modification subséquente des statuts.
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'École,

et modifie en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Fischbach. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000,- EUR), sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. R. Schreder, B. Dereine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47772. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): CAROLE FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155157/67.

(110180915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Lux Cantines s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 92.972.

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "LUX CANTINES S.à.r.l." avec siège social à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 30 septembre 1971, publié au Mémorial C numéro 14 du 2 février 1972, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B92972

L'assemblée est composée de:

Monsieur Edgard dit Garry MEDER, commerçant, né à Ettelbruck le 2 mars 1961, matricule n° 1961 03 02 192, demeurant à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit la résolution qu'il a prise:

Unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith et par conséquence de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Le siège est établi à Colmar-Berg.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Meder, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10531. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 novembre 2011.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011157333/31.

(110182290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

G.D.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.750.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011155364/13.

(110179712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

CoIMolitor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.451.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 20 octobre 2011, que:

Cz2 Spa S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, a cédé à:

Colyzeo Investors II L.P., un limited partnership, constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social à Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU, enregistré sous le numéro 4792624

Cinq cent quatre (504) parts sociales de la Société CoIMolitor (Lux) S.à r.l.

Suite à ce transfert, la répartition des parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

Colyzeo Investors II, L.P. 504 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

P/o Colony Luxembourg S.à r.l.

Véronique Réveilliez

Gérant

Mandataire habilité

Référence de publication: 2011155625/25.

(110181284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**International Patent Development and Trade S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patri-
moine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur unique de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011155378/16.

(110179726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Genevrieries European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.329.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011155365/13.

(110179719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 novembre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 novembre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet 3 mai 2011. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur Guillaume Le Bouar, employé, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dietmar Schwenn de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 août 2011. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur Alvaro Camevale, employé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité VERIDICE Sarl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154843 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

HANSAKONTOR I S.A.

Référence de publication: 2011155764/36.

(110182008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Kellogg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 64.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.325.

—
EXTRAIT

Madame Nicola Kirsten Morley, née le 27 octobre 1971 à Warrington, Cheshire (Royaume-Uni), demeurant au 5 Stoneleigh Gardens, Grappenhall, Warrington, WA4 3LE (Royaume-Uni) a été nommée comme gérante de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Howard Nicholson

- Mme. Nicola Kirsten Morley

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011155475/19.

(110180528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 42.667.

—
L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Die FAMIS Gesellschaft für Facility Management und Industrieservice GmbH, avec siège social à D-66111 Saarbrücken, Preußenstrasse 19, inscrite au registre de commerce de Saarbrücken sous le numéro HRB 10426),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg sous la dénomination de "Thermolux S.à r.l.", ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.667 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 165 de 1993, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2011, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

II. L'Associé unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social au 40, rue des Bruyères, L-1274 Howald, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social est établi à Howald."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47737. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156864/40.

(110182659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Andreemarcel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.156.

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANDREEMARCEL S.A." (numéro d'identité 2010 22 04 981), avec siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.156, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 944 du 5 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en "MARIECRISTEL" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un troisième aliéna ayant la teneur suivante:

"La société a également pour objet la location et le négoce de tous véhicules à moteur sans chauffeur et de bateaux."

3) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MARIECRISTEL" et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MARIECRISTEL".

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un troisième aliéna ayant la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 3.** La société a également pour objet la location et le négoce de tous véhicules à moteur sans chauffeur et de bateaux."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Laurent RIVARA comme administrateur unique et de Monsieur Guillaume BERNARD comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur unique la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE ECCA", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "ADVISORY & CONSULTING", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

Son mandat viendra à expiration à l'issue l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4252. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011155339/67.

(110179745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Eurofins Agrosociences Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Agrosociences Services LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins Ventures LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122861,

ici représentée par Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Bruxelles, 455, chaussée de Malines,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Agrosociences Services LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1722 du 14 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129408.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Agrosociences Services LUX" en "Eurofins Agrosociences Services LUX Holding", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Agrosociences Services LUX Holding". ". "FRAIS
Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.
Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Cozzani, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15234. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157041/41.

(110182201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Auto-Mécanique S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 23.060.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Patrick SPAUTZ, indépendant, né à Algrange (France) le 15 janvier 1957, demeurant à L-4916 Bascharage, 7, rue Guillaume Serrig, détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "AUTO-MECANIQUE S.à r.l." (numéro d'identité 1985 24 03 759), avec siège social à L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 23.060, constituée constituée suivant acte reçu par le Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juillet 1985, publié au Mémorial C, numéro 250 du 2 septembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Norbert MULLER, en date du 1^{er} février 1989, publié au Mémorial C, numéro 156 du 7 juin 1989 et par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 244 du 3 février 2006.

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps à L-4563 Niederkorn, Zone d'Activité Commerciale Haneboesch II et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Niederkorn."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SPAUTZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4217. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 novembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011157274/41.

(110182324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.668.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de Moody's Investors Service Cyprus Limited que l'associé a pris la décision suivante:

- Démission de Monsieur Frederic Drevon de ses fonctions d'administrateur de Moody's Group Cyprus Limited.

Par ailleurs, il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de Moody's Group Service Cyprus Limited en date du 24 octobre 2011 que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Franciscus W.J.J. Welman de ses fonctions de représentant permanent (directeur) de la succursale luxembourgeoise à compter du 24 octobre 2011.

- Election de Monsieur Jack Mudde aux fonctions de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

En sa qualité de représentant légal de la succursale, Mr. Jack Mudde est autorisé à représenter la succursale de la Société au Luxembourg par sa seule signature dans les limites de l'activité de la succursale, dans les relations avec les tiers et les procédures judiciaires, ainsi que d'accepter au Luxembourg, au nom de la succursale, les significations et avertissements requis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch

Jack Mudde

Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2011155481/23.

(110180717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

ACR Cargo Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 81.660.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2011

M. Novak Oleksiy, demeurant à GR-Athènes, 6, Christophoros Nezer déclarait son intention de vendre 124 parts sociales de la société à Mme Semenova Irina, née le 1^{er} janvier 1959, à Souvorov en Russie, demeurant à L-2152 Luxembourg, 32C, rue Van der Meulen.

L'assemblée décidait à l'unanimité d'accepter ce transfert de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil, avec dispense de signification.

La nouvelle répartition des parts sociales est donc dès maintenant comme suit:

M. Mykhaylo Semenov	633 parts sociales
Mme Iuliia Semenova	310 parts sociales
Mme Irina Semenova	297 parts sociales
Total:	1240 parts sociales

Par ailleurs l'assemblée générale a constaté que le nom de l'associée Mme Semenova Iuliia est erroné dans la base de données du Registre de Commerce. Suite à cette constatation, l'assemblée générale prend note de cette erreur et décide de rectifier les données comme suit:

Mme Semenova Iuliia, née le 12 janvier 1978 à Kirovograd en Ukraine, demeurant à Kiev en Ukraine, rue Dovjenko, 14/1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

ACR Cargo Express S.à.r.l.

Référence de publication: 2011155558/26.

(110181877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.046.

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Belinda Henig, avocate, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de Monsieur Richard Troxler, administrateur de Harmony Multi-Manager Funds Limited, selon une décision en date du 20 mai 2011 de l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de Harmony Multi-Manager Funds Limited, une société constituée selon le droit de Bermuda ayant son siège social à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton HM10, Bermuda, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 30 juin 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2011. Relation:LAC/2011/30702 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 13 juillet 2011 sous le numéro L110111213.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que les erreurs suivantes se sont glissées dans les statuts de la Société repris dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011 aussi bien dans la version anglaise que dans la version française comme suit:

Le sixième paragraphe de l'article 7 est à modifier comme suit:

Version anglaise:

Fractions of shares up to five decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

Version française

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à cinq décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

La quatrième phrase du troisième paragraphe à l'article 10 est à modifier comme suit:

Version anglaise

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed 30 Luxembourg bank business days, from the relevant Valuation Date provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 27 hereof.

Version française

Le prix de rachat sera normalement payé endéans la période fixée par le Gérant, laquelle ne pourra pas excéder 30 jours ouvrés après le Jour d'Evaluation, sous réserve de la remise des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de tout document requis par la Société, suivant les dispositions de l'article 27 de ces Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. HENIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40398. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011157147/49.

(110182425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Holstar Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.158.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de HOLSTAR HOLDING S.A., RCS Luxembourg n° B 98158, tenue
extraordinairement le 9 novembre 2011

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée prend acte du changement d'adresse de Monsieur Christian Thiéblot, Administrateur de la société, qui est actuellement domicilié 15, route de Corsy, CH-1093 La Conversion (Suisse).

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011155369/14.

(110179623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Europe Trade Shows Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 143.830.

—
L'an deux mille onze,

Le dix novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Aristoteles KARVELLAS, commerçant, né à Athènes (Grèce), le 24 novembre 1960, demeurant à L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Aristoteles KARVELLAS, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Europe Trade Shows Consulting S.à r.l.", avec siège social à L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 163 du 24 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.830, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

2. L'associé unique décide de modifier l'objet social et de modifier subséquemment l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet import/export et achat/vente, en gros et/ou en détail, de produits alimentaires.

La société a également pour objet de faire la promotion et la vente directement sur place de ces produits lors de festivals, foires et autres manifestations.

La société a aussi pour objet les recherches et études ainsi que les projets du développement tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Karvellas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50085. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157060/40.

(110182689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Triton III No. 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.937.

—
EXTRAIT

A la suite de plusieurs transferts de parts entre parties en date du 15 novembre 2011, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III No. 2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No.2 L.P.») a transféré 3 parts sociales de catégorie A, 3 parts sociales de catégorie B, 3 parts sociales de catégorie C, 3 parts sociales de catégorie D, 3 parts sociales de catégorie E, 3 parts sociales de catégorie F, 3 parts sociales de catégorie G, 3 parts sociales de catégorie H, 3 parts sociales de catégorie I et 3 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.») ;

- Triton Fund III G L.R, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.») a transféré 6 parts sociales de catégorie A, 6 parts sociales de catégorie B, 6 parts sociales de catégorie C, 6 parts sociales de catégorie D, 6 parts sociales de catégorie E, 6 parts sociales de catégorie F, 6 parts sociales de catégorie G, 6 parts sociales de catégorie H, 6 parts sociales de catégorie I et 6 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P. ;

- Triton Fund III F&F No. 2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.») a transféré 7 parts sociales de catégorie A, 7 parts sociales de catégorie B, 7 parts sociales de catégorie C, 7 parts sociales de catégorie D, 7 parts sociales de catégorie E, 7 parts sociales de catégorie F, 7 parts sociales de catégorie G, 7 parts sociales de catégorie H, 7 parts sociales de catégorie I et 7 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P.;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.») a transféré 7 parts sociales de catégorie A, 7 parts sociales de catégorie B, 7 parts sociales de catégorie C, 7 parts sociales de catégorie D, 7 parts sociales de catégorie E, 7 parts sociales de catégorie F, 7 parts sociales de catégorie G, 7 parts sociales de catégorie H, 7 parts sociales de catégorie I et 7 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P. ;

- Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.») a transféré 7 parts sociales de catégorie A, 7 parts sociales de catégorie B, 7 parts sociales de catégorie C, 7 parts sociales de catégorie D, 7 parts sociales de catégorie E, 7 parts sociales de catégorie F, 7 parts sociales de catégorie G, 7 parts sociales de catégorie H, 7 parts sociales de catégorie I et 7 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P.;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.») a transféré 6 parts sociales de catégorie A, 6 parts sociales de catégorie B, 6 parts sociales de catégorie C, 6 parts sociales de catégorie D, 6 parts sociales de catégorie E, 6 parts sociales de catégorie F, 6 parts sociales de catégorie G, 6 parts sociales de catégorie H, 6 parts sociales de catégorie I et 6 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P.;

- Triton Fund III Executives L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.») a transféré 9 parts sociales de catégorie A, 9 parts sociales de catégorie B, 9 parts sociales de catégorie C, 9 parts sociales de catégorie D, 9 parts sociales de catégorie E, 9 parts sociales de catégorie F, 9 parts sociales de catégorie G, 9 parts sociales de catégorie H, 9 parts sociales de catégorie I et 9 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III L.P..

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III L.P.	111.836 parts sociales de catégorie A
	111.836 parts sociales de catégorie B
	111.836 parts sociales de catégorie C
	111.836 parts sociales de catégorie D

	111.836 parts sociales de catégorie E
	111.836 parts sociales de catégorie F
	111.836 parts sociales de catégorie G
	111.836 parts sociales de catégorie H
	111.836 parts sociales de catégorie I
	111.836 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III Executives L.P.	117 parts sociales de catégorie A
	117 parts sociales de catégorie B
	117 parts sociales de catégorie C
	117 parts sociales de catégorie D
	117 parts sociales de catégorie E
	117 parts sociales de catégorie F
	117 parts sociales de catégorie G
	117 parts sociales de catégorie H
	117 parts sociales de catégorie I
	117 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	234 parts sociales de catégorie A
	234 parts sociales de catégorie B
	234 parts sociales de catégorie C
	234 parts sociales de catégorie D
	234 parts sociales de catégorie E
	234 parts sociales de catégorie F
	234 parts sociales de catégorie G
	234 parts sociales de catégorie H
	234 parts sociales de catégorie I
	234 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	657 parts sociales de catégorie A
	657 parts sociales de catégorie B
	657 parts sociales de catégorie C
	657 parts sociales de catégorie D
	657 parts sociales de catégorie E
	657 parts sociales de catégorie F
	657 parts sociales de catégorie G
	657 parts sociales de catégorie H
	657 parts sociales de catégorie I
	657 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	924 parts sociales de catégorie A
	924 parts sociales de catégorie B
	924 parts sociales de catégorie C
	924 parts sociales de catégorie D
	924 parts sociales de catégorie E
	924 parts sociales de catégorie F
	924 parts sociales de catégorie G
	924 parts sociales de catégorie H
	924 parts sociales de catégorie I
	924 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F G L.P.	359 parts sociales de catégorie A
	359 parts sociales de catégorie B
	359 parts sociales de catégorie C
	359 parts sociales de catégorie D
	359 parts sociales de catégorie E
	359 parts sociales de catégorie F
	359 parts sociales de catégorie G
	359 parts sociales de catégorie H
	359 parts sociales de catégorie I
	359 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III No.2 L.P.	9.192 parts sociales de catégorie A
	9.192 parts sociales de catégorie B
	9.192 parts sociales de catégorie C
	9.192 parts sociales de catégorie D
	9.192 parts sociales de catégorie E

	9.192 parts sociales de catégorie F
	9.192 parts sociales de catégorie G
	9.192 parts sociales de catégorie H
	9.192 parts sociales de catégorie I
	9.192 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III G L.P.	1.681 parts sociales de catégorie A
	1.681 parts sociales de catégorie B
	1.681 parts sociales de catégorie C
	1.681 parts sociales de catégorie D
	1.681 parts sociales de catégorie E
	1.681 parts sociales de catégorie F
	1.681 parts sociales de catégorie G
	1.681 parts sociales de catégorie H
	1.681 parts sociales de catégorie I
	1.681 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 11 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011156856/139.

(110182157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 10 novembre 2011

1. Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

- Monsieur John de RICHEMONT, demeurant au 41, rue Madame, F-75006 Paris, administrateur,
- Monsieur Jacques BIENVENU, demeurant au 2, rue Alegre, F-94400 Vitry-sur-Seine, administrateur,
- Monsieur François GAUCHER, demeurant au 18, rue Brunei, F-75017 Paris, administrateur et délégué à la gestion journalière,
- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et président permanent du conseil d'administration.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326 a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155563/22.

(110181790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

AudienceScience (Luxemburg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.026.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2011

En date du 8 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- de révoquer Monsieur Jeffrey KING HIRSCH de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 septembre 2011;
- de révoquer Madame Denise Marie COLELLA de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 septembre 2011;

- de nommer Monsieur Alan KOSLOW, né le 9 octobre 1957 à Bayonne, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 1120, 112th Avenue NE, WA 98004 Bellevue, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jeff PULLEN, né le 23 juin 1955 à Central City, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 1027, Garden Street, CA 93101 Santa Barbara, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Alan KOSLOW, gérant de catégorie A
- Monsieur Jeff PULLEN, gérant de catégorie A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

AudienceScience (Luxembourg) GmbH

Signature

Référence de publication: 2011156959/28.

(110182077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

P.R.S. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 160.353.

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant, Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «P.R.S. CONSULTING S.A.»inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.353, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1384 du 25 juin 2011.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur SCHREDER Philippe-Robert, demeurant à Angelsberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur DEREINE Bernard, demeurant à Angelsberg.

et comme scrutateur Monsieur SCHREDER Philippe-Robert, demeurant à Angelsberg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur»par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que les 63 (soixante-trois) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole et modification subséquente des statuts.
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole,

et modifie en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Fischbach. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000,- EUR), sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. R. Schreder, B. Dereine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47459. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155165/65.

(110180913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

VAM Managed Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.579.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 19 October 2011:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter John de Putron, Chairman of the Board of Directors, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Michael Hunt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- Mr Benoni Dufour, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Hans Nikolaus Gerner, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Yves de Vos, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 19 octobre 2011 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Peter John de Putron, Président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Michael Hunt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- M. Benoni Dufour, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Hans Nikolaus Gerner, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Michael Hunt / Romain Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2011158571/43.

(110183901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Biergstuff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 164.618.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Madame Elisa de Jesus CABRITA MARTINS. salariée, née à Reboleira-Amadora (Portugal) le 9 juillet 1986, matricule n° 1986 07 09 549, demeurant à L-7620 Larochette, 39, rue de Mersch.

2. Monsieur Modesto BORGES DE CARVALHO. ouvrier, né à Torre do Pinhao, Sabrosa (Portugal) le 15 janvier 1966, matricule n° 1966 01 15 415, demeurant à L-7660 Medernach, 56A, rue de Savelborn.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de petite restauration, ainsi que toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet principal ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "BIERGSTUFF S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Angelsberg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Madame Elisa de Jesus CABRITA MARTINS, prénommée, quarante-neuf parts sociales 49

Monsieur Modesto BORGES DE CARVALHO, prénommé, cinquante et une parts sociales 51

Total: cent parts sociales 100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante technique Madame CABRITA MARTINS Elisa de Jesus, prénommée.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur BORGES DE CARVALHO Modesto, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Le siège est établi à L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.

Frais

Le montant des frais, dépenses; rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1 300) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après, lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeuré, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cabrita Martins, Borges De Carvallho, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10625. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2011.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011157277/86.

(110182292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Jeanmicha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 97.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155381/10.

(110180306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pipeafric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 155.865.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le trois novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Hong Kong Invest International Limited, société incorporée sous le droit de Hong Kong, ayant son siège social au Units A-C, 25/F, Seabright Plaza, 9-23 Shell St North Point, Hong Kong, numéro d'immatriculation 1508338 (ci-après "le comparant"),

représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PIPEAFRIC S.A., ayant son siège social à L2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 155865, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, instrumentant en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2449 du 12 novembre 2010.

II.- Que le capital social de la société anonyme PIPEAFRIC S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société PIPEAFRIC S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société PIPEAFRIC S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société PIPEAFRIC S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the third of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Hong Kong Invest International Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Units A-C, 25/F, Seabright Plaza, 9-23 Shell St North Point, Hong Kong, registration number 1508338 (hereafter "the appearing party"),

here represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) PIPEAFRIC S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 155865, was incorporated by deed of 21st Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the September 2010, published in the Mémorial C number 2449 of the 12th of November 2010.

II.- That the capital of the company PIPEAFRIC S.A., pre-named, presently amounts to thirty-one thousands euro (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company PIPEAFRIC S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company PIPEAFRIC S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company PIPEAFRIC S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2011. Relation GRE/2011/3991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155181/101.

(110180861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour LBREP II Neptune S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011155393/12.

(110180215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 30 septembre 2011, a décidé

- de nommer au poste d'administrateur:

Nouveau Fonds de pension Carrefour Belgium OFF, 20, avenue des Olympiades, B-1140 EVERE, représenté par M. Thierry Michiels domicilié 20, avenue des Olympiades, B-1140 EVERE

Fonds de Solidarité Carrefour Belgium OFF, 20, avenue des Olympiades, B-1140 EVERE, représenté par M. Stéphane Malisse domicilié 20, avenue des Olympiades, B-1140 EVERE

- de renouveler les mandats de:

* Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représenté par M. Jean-Yves Maldague

* Petercam S.A., Place Sainte Gudule, 19, B-1000 Bruxelles représenté par M. Lucien Van Den Brande

* Petercam (Luxembourg) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-2449 Luxembourg représenté par M. Christian Bertrand

* Dexia Asset Management Belgium S.A., 11, place Rogier, B-1210 BRUXELLES, représenté par M. Paul Cuvelliez, en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Ainsi que:

KPMG Audit S.à r.l,

9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour European Diversified Bond Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

BC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011158632/31.

(110181563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Immodream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.577.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2011155370/13.

(110179723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Resinex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RESINEX S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, trade register Luxembourg section B number 80606 incorporated by deed dated on December 29, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 779 of the 19 September 2001.

The meeting is presided by Mr. Benoît Parmentier, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Eric Thibesard, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 2,000 (two thousand) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to proceed with the anticipated dissolution of the company.
2. Decision to put it into liquidation.
3. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for their mandates until the date of the present meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to proceed with the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mr. Benoît Parmentier, born in Namur (Belgique), on the 14th June 1977 with professional address at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate until the date of the present meeting.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RESINEX S.A", ayant son siège social à L-2240Luxembourg, 16, rue Notre Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80606, constituée suivant acte reçu en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 779 du 19 septembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Parmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Thibesard demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la liquidation de la société;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Benoît Parmentier, né à Namur (Belgique), le 14 juin 1977, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: B. PARMENTIER, E. THIBESARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48962. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155202/117.

(110181063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Imperatriz Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.330.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2011155373/13.

(110179728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Apone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.643.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Sergey Arshinov, administrateur de sociétés, demeurant 34, rue des Fraises à L-7321 Steinsel;
- Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011155576/22.

(110181722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Dextra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.135.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 novembre 2011

1. M. Jean-Marie PITHON a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. M. Tugdual LE BORGNE DE LA TOUR a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DEXTRA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011155670/22.

(110182045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du membre A du directoire; Monsieur Stefan KRIEGLSTEIN, et ce avec effet immédiat: Sieveringer Strasse 97/7, A-1190 Vienne, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2011155382/13.

(110179651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 11 novembre 2011

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Holger Pfeiffer, Membre du conseil d'administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Jeremy Stenham, Membre du conseil d'administration, 1 Finsbury Avenue, EC2M 2AN, Londres, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Aloyse Hemmen, Membre du conseil d'administration, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Rose, Président et membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

* M. Court Taylour, Membre du conseil d'administration, Talacker 30, CH-8001, Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

* M Günter Lutgen, Membre du conseil d'administration, 33 A Avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour SF (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Mathias Welter

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011155504/27.

(110180904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, en date du 28 octobre 2011, que les mandats en tant que membres du conseil d'administration, de Monsieur Raymond Svider, Monsieur Egon Durban, Monsieur David McGlade, Monsieur Justin Bateman, Monsieur David Roux et Monsieur Denis Villafranca ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Il résulte que KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, étant inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société a également décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 28 octobre 2011 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Raymond Svider, né le 27 août 1962 à Paris (France), demeurant au 667, Madison Avenue, USA - NY 10 021 New York;

- David McGlade, en qualité de Président Directeur Général et Vice Président, né le 22 décembre 1960 dans le Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Phillip Spector, en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique et secrétaire adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Michael McDonnell, en qualité de Directeur financier et Directeur Général, né le 11 janvier 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

As a result of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company which were taken on 28th October 2011, the mandates of Mr Raymond Svider, Mr Egon Durban, Mr David McGlade, Mr Justin Bateman, Mr David Roux and Mr Denis Villafranca as members of the Board of Directors were renewed, their mandate being terminated during the Annual General Meeting ruling on the accounts of the Company for the financial year ending on 31st December 2011.

KPMG Luxembourg Sàrl, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 149133, has been appointed as approved statutory auditor until the Annual General Meeting of Shareholders ruling on the Company's accounts for the financial year ending on 31st December 2011.

Furthermore, the Board of Directors of the Company decided to renew the mandate of the following persons as delegates in charge of the daily management (each acting in their capacity as stated hereafter) of the Company with effect from 28th October 2011, for a period ending upon the General Meeting approving the annual accounts of the Company as of 31st December 2011, each having an individual signing authority for any matter relating to the daily management of the Company:

- Raymond Svider, born on 27th August 1962 in Paris (France), residing at 667, Madison Avenue, NY 10 021 New York, USA;

- David McGlade, acting in his capacity of Chief Executive Officer and Vice President, born on 22nd December 1960 in New Mexico (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC USA;

- Phillip Spector, acting in his capacity of General Director, Legal Counsel and Deputy Secretary, born on 15th July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC, USA;

- Michael McDonnell, acting in his capacity of Chief Financial Officer and General Director, born on 11th January 1964 in New Jersey (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC, USA;

- Simon Van De Weg, acting in his capacity of Secretary, born on 27th April 1972 in Paget (Bermuda) and residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

To be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11th November 2011.

On behalf of the Company

Signature

Référence de publication: 2011155375/64.

(110180118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155384/9.

(110180170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Krateos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 121.995.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société KRATEOS S.A., décision prise au siège social de la société en date du 7 novembre 2011, que:

1. La société a révoqué Madame Karima SAMAALI de son poste d'administrateur-unique avec effet au 2 novembre 2011.

2. Madame Pascale LEPAGE, née le 21 juin 1972 à Willebroek (Belgique), demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe, a été nommée au poste d'administrateur-unique de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155388/18.

(110180247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 11 novembre 2011

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Holger Pfeiffer, Membre du conseil d'administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Jeremy Stenham, Membre du conseil d'administration, 1 Finsbury Avenue, EC2M 2AN, Londres, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Aloyse Hemmen, Membre du conseil d'administration, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Rose, Président et membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

* M. Court Tylour, Membre du conseil d'administration, Talacker 30, CH-8001, Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

* M Günter Lutgen, Membre du conseil d'administration, 33 A Avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour SF (Lux) Sicav 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Mathias Welter

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011155505/27.

(110180900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 19 septembre 2011

Le conseil d'administration (le "Conseil") de L Select (la "Société") prend acte de la décision de HSBC Private Bank France représentée par M. Frédéric Bustin de renoncer à son poste d'administrateur au sein de la Société avec effet au 16 septembre 2011.

En conséquence, le Conseil décide de laisser son poste d'administrateur vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011155389/14.

(110180139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

LBREP II Segovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour LBREP II Segovia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011155394/12.

(110180217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour LBREP III Marina Towers S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011155395/12.

(110180211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.
